



VERDI



SAS ORAUDIS

08/04/2026

Annexe facultative 1 – cerfa 14734*04

Autoévaluation environnementale

Verdi Conseil Nord de France
80 rue de Marcq
CS 90049
59 441 WASQUEHAL Cedex



SOMMAIRE

1 Présentation du projet	3
1.1 Localisation du projet	4
1.2 Site avant les travaux	6
1.3 Objectifs	7
1.4 Elements programmatiques	7
1.5 Etapes de vie du projet	8
1.5.1 Phase travaux	8
1.5.2 Phase d'exploitation	10
1.5.3 Phase de démantèlement	11
1.6 Variantes	12
1.6.2 Variante n°1- Juin 2024	12
1.6.3 Variante n°2 – Juillet 2024	13
1.6.4 Variante n°3 – Octobre 2024	13
1.6.5 Variante n°4	14
1.6.6 Variante n°5	14
2 Evaluation du projet	15
2.1 Risques	16
2.1.1 Risques naturels	16
2.1.2 Risques technologiques	16
2.2 Déplacements	19
2.3 Gestion des eaux	20
2.3.1 Eaux pluviales	20
2.3.2 Eaux de lavage	20
2.3.3 Réseau eau potable	20
2.4 Ecologie	21
2.5 Natura 2000	23
2.6 Documents d'urbanisme	23
3 Conclusion	24



1

PRESENTATION DU PROJET

1.1 LOCALISATION DU PROJET

Le présent formulaire concerne le projet global d'aménagement de la friche Dubreux à Orchies (59) avec la délocalisation de la station-service Leclerc, ainsi que la modernisation du magasin E. LECLERC d'Orchies (59) et le réaménagement de son parking en parking silo.

Ainsi, le projet se décompose comme suit :

- ▶ **Phase n°1 : Aménagement de la friche Dubreux avec la mise en place d'une station-service et la création d'un centre de lavage ou de bornes de recharge électrique :**

Adresse et commune d'implantation : 37 rue Charles Flon, 59 310 Orchies

Coordonnées géographiques : Long. 3°15'45.69"E Lat. 50°27'58.21"N

- ▶ **Phase n°2 : Extension du magasin E. Leclerc et réaménagement du parking en type silo :**

Adresse et commune d'implantation : Rue Claude Jean, 59 310 Orchies

Coordonnées géographiques : Long. 3°14'50.97"E Lat. 50°28'13.97"N

La phase n°2 du projet ne sera enclenchée qu'en cas de réalisation de la phase n°1, à savoir la délocalisation de la station-service.

Le projet s'implante sur les parcelles suivantes :

Phase n°1 :

- ▶ 0A 2781
- ▶ 0A 2782

Phase n°2 :

- ▶ 0D 0571
- ▶ 0D 0572
- ▶ 0D 0607
- ▶ 0D 0608
- ▶ 0D 0610
- ▶ 0D 0611
- ▶ 0D 1321
- ▶ 0D 1722
- ▶ 0D 1723
- ▶ 0D 1996

Et il s'étend sur de nouvelles parcelles :

- ▶ 0D 0603
- ▶ 0D 0606
- ▶ 0D 2437
- ▶ 0D 2438
- ▶ 0D 2439
- ▶ 0D 2440

Pour une surface totale de 16 492 m² : 5 552 m² (projet phase 1) et 10 940 m² (projet phase 2).

Extrait cadastral des parcelles concernées (zone projet phase 1)



Extrait cadastral des parcelles concernées (zone projet phase 2)

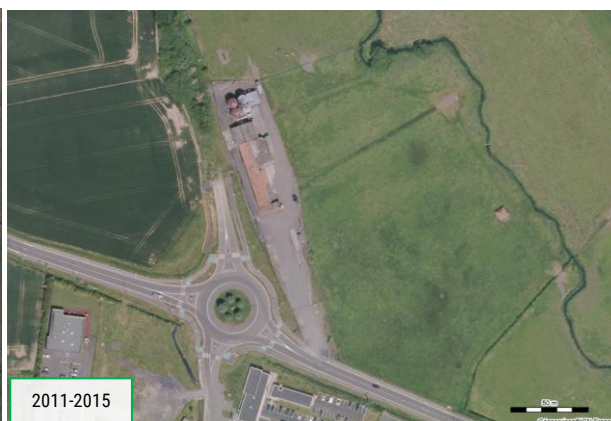


1.2 SITE AVANT LES TRAVAUX

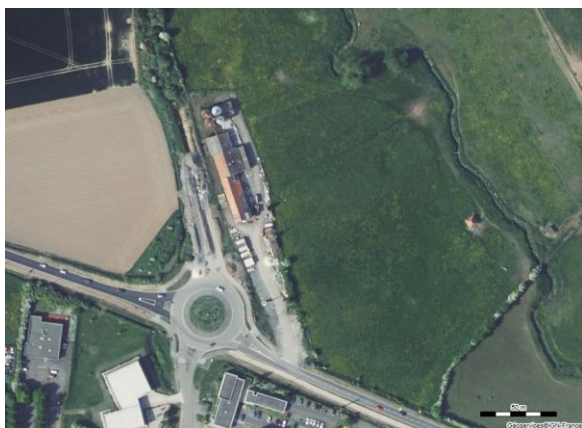
Le projet se situe au sein de la commune d'Orchies (59), sur la zone du magasin E. Leclerc le long de la rue Claude Jean ainsi que sur la friche Dubreux, rue Charles Flon, à proximité du giratoire et en face de la Gendarmerie.

Par le passé, le bâtiment présent sur le site de la friche était à la société « La ferme du Culot », pour son activité de commerce de gros d'alimentation animale. La friche est aujourd'hui clôturée, située dans un environnement agricole et fait office de zone de dépôt de matériel de chantier (engins de travaux). Des modifications du magasin Leclerc ont eu lieu au fil des années (Cf. photographies).

Photographies aériennes des sites entre 2000 et 2015



Photographies aériennes des sites aujourd'hui



Le présent cerfa indique, dans son chapitre 4.7, que le projet consiste en une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant. Cette affirmation concerne la phase n°2 du projet uniquement.

1.3 OBJECTIFS

E. LECLERC ORAUDIS projette de moderniser son magasin, en l'agrandissant et en réaménageant son parking. L'actuelle station essence située sur la zone du magasin sera supprimée pour permettre l'extension. Le projet a donc pour objectif d'assurer le maintien de la station en la déplaçant sur la friche.

Le projet de modernisation du magasin Leclerc vise à concilier développement économique, maintien de la dynamique du centre-ville et amélioration de la qualité de vie urbaine. Les trois piliers du projet sont :

1. Dynamisme économique et commercial

- Modernisation complète et extension du magasin Leclerc
- Création de nouveaux emplois pour le territoire
- Renforcement de l'attractivité du centre-ville et maintien d'une offre commerciale de proximité

2. Amélioration de l'accessibilité

- Extension significative de la capacité de stationnement
- Réorganisation des flux de circulation et aménagement d'un giratoire, par le département du Nord, rue Claude Jean et rue de la Poterne
- Amélioration de l'expérience client et de l'accessibilité au magasin

3. Réaménagement de la station-service

- Délocalisation de la station-service, actuellement située à l'entrée du parking, en dehors du centre-ville
- Implantation sur un terrain en friche à valoriser
- Maintien d'une offre de carburant Leclerc sur la commune tout en libérant de l'espace pour le stationnement

1.4 ELEMENTS PROGRAMMATIQUES

L'organisation générale est basée sur les principes suivants :

Phase n°1 - Aménagement de la friche :

- ▶ Une station-service de 5 pistes véhicules légers (VL) et 1 piste poids lourd (PL)/VL (avec auvent installé sur piste station VL et un local technique avec abri) ;
- ▶ Un centre de lavage de 2 HP, 1 HP hors gabarit, 1 lavage brosse (avec auvent installé sur deux lavages HP et un local technique) ;
- ▶ La mise en place d'un recyclage d'eau pour le centre de lavage : 2 cuves de 10 m³ ;
- ▶ Une gestion des eaux pluviales avec un bassin filtrant paysagé ;
- ▶ Un espace vert de 3 095 m², soit 55,50 % de l'assiette foncière.
- ▶ Le giratoire permettra l'accès au site avec entrée et sortie distinctes.

Phase n°2 - Modernisation du magasin :

- ▶ Extension du magasin ;
- ▶ Construction du parking silo de deux étages, avec 334 places (dont 10 PMR et 14 places moto) ;
- ▶ Création d'une voie pour pompiers, et cuve sprinkler d'un volume de 400 m³

1.5 ETAPES DE VIE DU PROJET

1.5.1 PHASE TRAVAUX

Certains bâtiments existants feront l'objet d'une démolition pour réaménager les zones du projet, notamment sur les nouvelles parcelles acquises pour l'extension du magasin.

Equipements

Projet phase n°1 :

Station-service à créer (5 pistes VL, 1 PL/VL dont la piste de dépotage) :

- ▶ Dimension : 20.84 x 7 m
- ▶ Hauteur passage : 3.80 m
- ▶ Hauteur totale : 4.60 m
- ▶ Bandeau plat
- ▶ Surface emprise au sol : 145.89 m²
- ▶ Couleur : Gris Ral 7016
- ▶ Panneaux photovoltaïques
- ▶ 1 citerne de 120 m³ – HVI-GO-E10-SP*98-AdBlue
- ▶ 1 citerne GPL 3,2 tonnes enterrée
- ▶ 4 positions recharge électrique

Local technique avec abri :

- ▶ Local technique - Dimension : 3.50 x 2 m
- ▶ Hauteur totale : 2.90 m
- ▶ Surface plancher : 7 m²
- ▶ Abri – Dimension : 1.90 x 1.70 m
- ▶ Hauteur totale : 2.50 m
- ▶ Surface emprise au sol : 3.23 m²

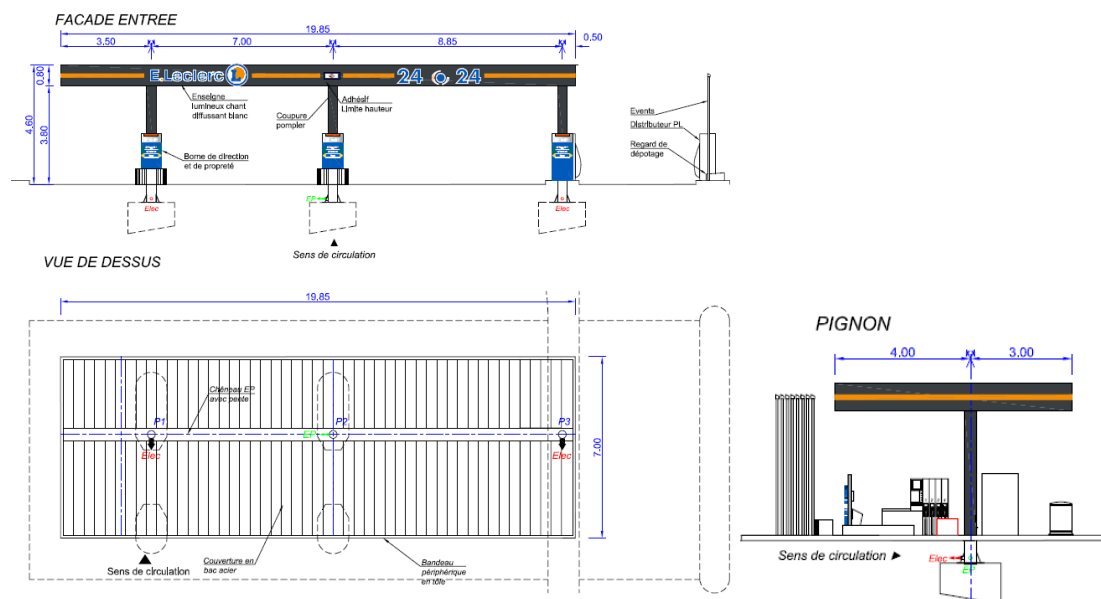
Centre de lavage à créer (2 HP, 1 HP hors gabarit – 1 lavage brosse) :

- ▶ Dimension : 14 x 7 m
- ▶ Hauteur passage : 3.80 m
- ▶ Hauteur totale : 4.80 m
- ▶ Bandeau plat
- ▶ Surface emprise au sol : 98 m²
- ▶ Couleur : Gris Ral 7016
- ▶ Panneaux photovoltaïques

Local technique :

- ▶ Dimension : 7 x 3.50 m
- ▶ Hauteur totale : 2.80 m
- ▶ Surface plancher : 24.50 m²
- ▶ 2 positions aspirateur gonfleur
- ▶ Mise en place d'un recyclage d'eau (2 cuves de 10 m³)

Extrait d'une notice descriptive pour une station-service E. Leclerc



Projet phase n°2 :

Après extension, le magasin aura une surface plancher de 3 667 m² avec comme extension :

- ▶ Surface de vente
- ▶ Locaux sociaux
- ▶ Laboratoires
- ▶ Local froid de 63.3 m²
- ▶ Local sprinklage en sous-sol

Le parking silo présentera un rez-de-chaussée et deux étages.

Défense incendie

Une citerne sprinkler de 400 m³ d'eau sera en sous-sol du magasin.

Eau potable

Le projet n°1 sera desservi par une conduite d'eau potable.

Phase n°1 :

[illegible]

10

Parking :

- ▶ RdC : 112 places dont 4 PMR
- ▶ R+1 : 103 places dont 3 PMR
- ▶ R+2 : 105 places dont 3 PMR
- ▶ Motos : 14 places

1.5.2.2 Entretien et maintenance

Le projet est conçu afin d'assurer les fonctions d'entretien et de maintenance dans de bonnes conditions.

1.5.3 PHASE DE DEMANTELEMENT

En fin d'exploitation, les produits dangereux et déchets relatifs à la station-service sont valorisés ou évacués vers des installations autorisées. Les cuves contenant des produits susceptibles de polluer les eaux ou de provoquer un incendie/une explosion sont vidées, nettoyées, dégazées et décontaminées.

1.6 VARIANTES

Plusieurs variantes ont été étudiées concernant la phase n°1 du projet.

1.6.2 VARIANTE N°1- JUIN 2024

Cette variante a fait l'objet d'une demande de certificat d'urbanisme en juin 2024. Plusieurs avis ont été émis.

Le projet prévoyait la construction de bâtiments à usage d'activités comportant une station essence, une école de production automobile et une agence de location de voiture – 37 rue Charles Flon à Orchies (parcelles OA 2781 et 2782).

Ce projet n'est pas répertorié dans les bases de données nationales regroupant les sites ayant connu une activité industrielle ou de service. Cependant, l'exhaustivité de ces bases n'est pas garantie. La commune mentionne par ailleurs le site comme une ancienne friche ayant abrité les établissements DUBREUX.

- ➔ Le projet de création d'une école de production automobile et une agence de location de voiture a été abandonné.

Mesure d'évitement permettant de lever la contrainte suivante évoquée par l'ARS :

Considérant que le projet prévoit la création d'un établissement scolaire, impliquant notamment la présence prolongée de mineurs sur site, l'usage futur est qualifié de sensible au sens de la circulaire interministérielle DGS/EA1/DPPR/DGUHC n° 2007-317 du 8 février 2007, relative à l'implantation sur des sols pollués d'établissements accueillant des populations sensibles (usage conforté par le décret du 19 décembre 2022).

- ➔ L'ARS recommande également pour ce site qui n'est pas connu comme pollué, mais sur lequel une pollution est suspectée du fait des activités historiques, la réalisation de la prestation "levée de doute" ou LEVE définie dans la norme NF X31-620-2, qui permet de vérifier s'il relève de la méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués.

A ce sujet, une étude historique, documentaire et de vulnérabilité des milieux (INFOS) et Diagnostic de pollution des sols (DIAG) avait été réalisée en 2019 sur la friche Dubreux (Cf. annexe facultative 3).

- ➔ Le PNR avait recommandé de désimperméabiliser au maximum car le projet est dans la plain de de la Scarpe présumée humide. La variante 1 n'a pas été retenue et la variante retenue prévoit de désimperméabilisé la parcelle au droit de l'actuel bâtiment et des silos

1.6.3 VARIANTE N°2 – JUILLET 2024

Dans cette variante, la création d'une station-service et d'un centre de lavage sur la friche est envisagée. Le bâtiment existant est démoli entièrement pour construire par la suite des cellules commerciales, au nord de la parcelle. Un parking de 26 places, arboré, est envisagé.

L'entrée et la sortie se font par la même voie, au niveau du giratoire.

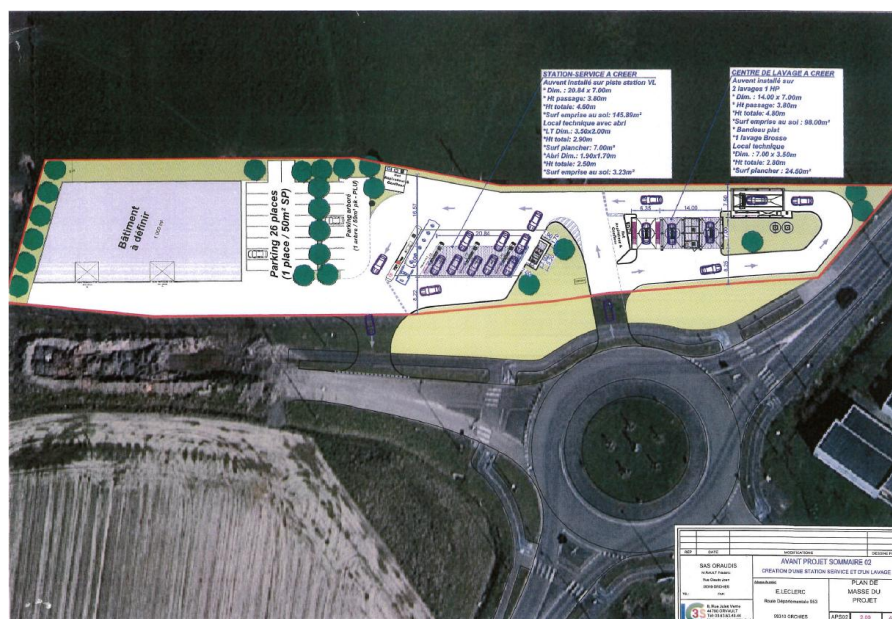


➔ Le projet de cellules commerciales été abandonné.

1.6.4 VARIANTE N°3 – OCTOBRE 2024

La variante n°3 implique la station-service et le centre de lavage aux mêmes emplacements qu'au scénario précédent, ainsi que le parking arboré. Le bâtiment existant sur la friche est démoli, pour construire par la suite un nouveau bâtiment dont la vocation n'est pas définie.

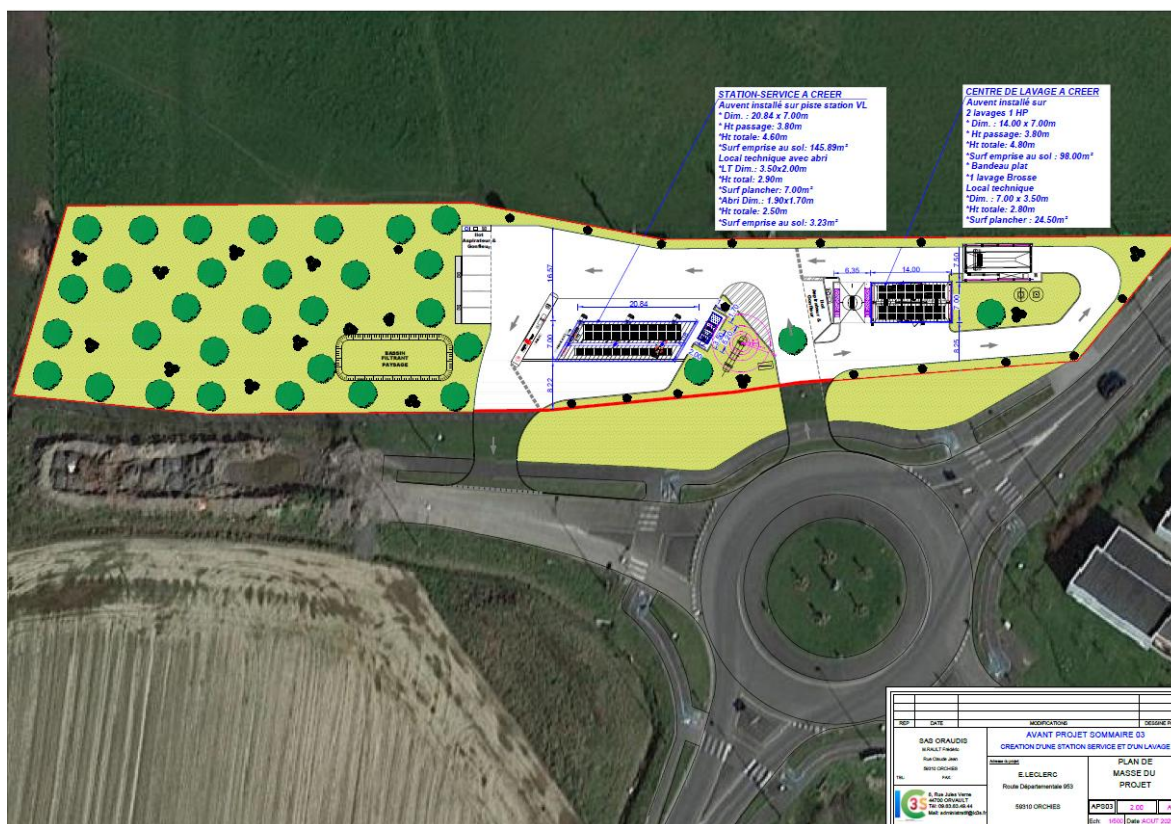
Le site possède une entrée via le giratoire et une sortie pour les véhicules, distinctes.



➔ Le projet de créer un bâtiment a été abandonné au profit de la variante suivante.

1.6.5 VARIANTE N°4

La dernière variante, retenue, supprime la création d'un nouveau bâtiment. Un espace vert de 3 095 m² permet de réduire l'imperméabilisation du sol du terrain. Cet espace représente 55,5 % de l'assiette foncière et contient un bassin filtrant paysagé. Seules cinq places de parking sont aménagées. L'entrée et la sortie sont séparées.



→ Cette variante est retenue.

1.6.6 VARIANTE N°5

Les variantes précédentes prennent en compte la création d'une station-service ainsi que la mise en place d'un centre de lavage. Une alternative consiste à remplacer le centre de lavage par des bornes de recharge électrique, option que le porteur de projet se réserve. Dans ce cas, l'imperméabilisation du sol sera identique aux variantes précédentes.

2

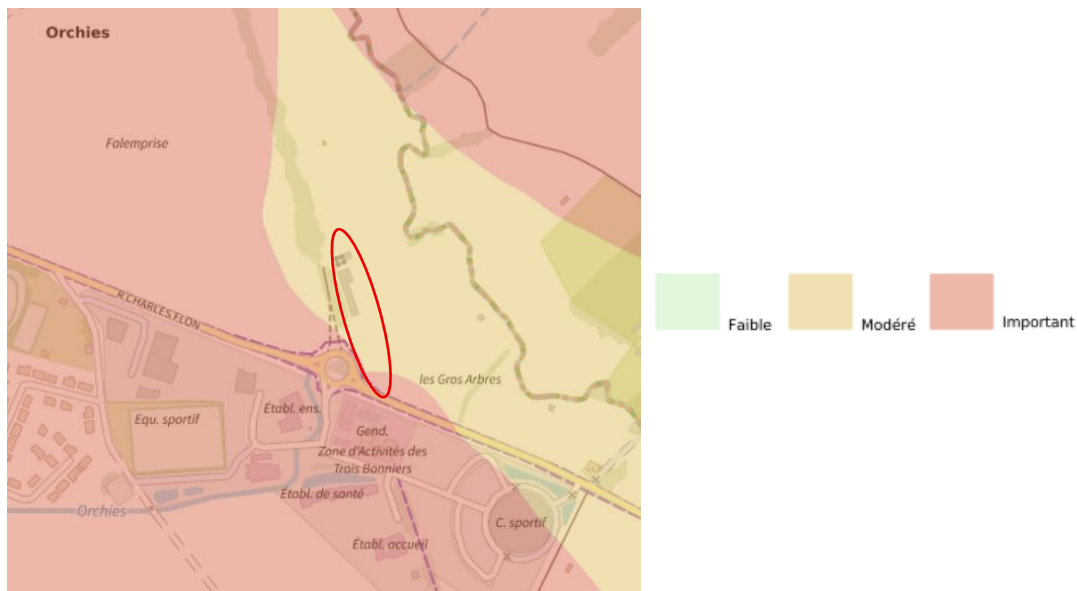
EVALUATION DU PROJET

2.1 RISQUES

2.1.1 RISQUES NATURELS

Risque sismique : le risque y est faible.

Risque retrait gonflement des argiles : la zone du projet 1 (friche) est en majeure partie en zone d'exposition modérée. Au sud du site l'exposition est importante.



Risque radon : le risque y est faible.

Risque inondation : la zone du magasin est potentiellement sujette aux inondations de cave (indication de fiabilité : moyenne) et la friche est potentiellement sujette aux débordements de nappe (indication de fiabilité : moyenne).

PPRN : la zone de projet n'est concernée par aucun PPRN.

2.1.2 RISQUES TECHNOLOGIQUES

Le site n'est pas concerné par une servitude d'utilité publique d'un PPRT et ICPE.

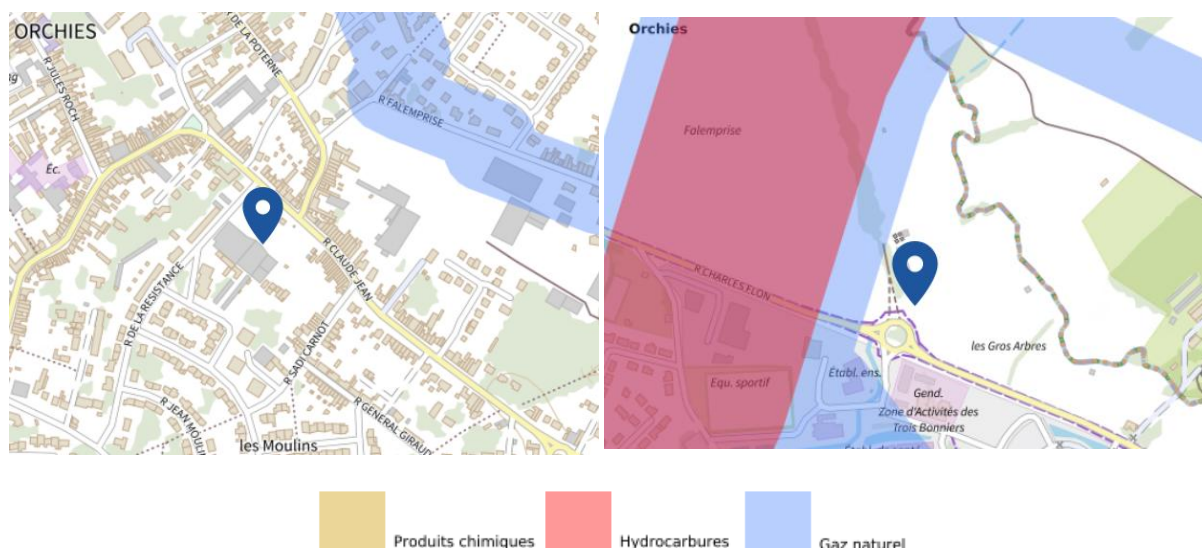
Pollution de sols : 1 site pollué ou potentiellement pollué se trouve à moins de 100m du magasin : Ancienne Faïencerie du Moulin des Loups (SSP000394601). 6 anciens sites industriels ou activités de service se situent dans un rayon de 500m autour du projet, d'après la base de données CASIAS.

La friche n'est pas répertoriée dans les bases de données nationales regroupant les sites ayant connu une activité industrielle ou de service. Cependant, l'exhaustivité de ces bases n'est pas garantie. La commune mentionne par ailleurs le site comme une ancienne friche ayant abrité les établissements DUBREUX.



■ Localisation des anciens sites industriels et activités de service ■ Emprises des sites industriels

Canalisation de transport de matières dangereuses : le site est concerné par une canalisation de gaz naturel qui passe à environ 200m de la zone du magasin. Une canalisation de gaz naturel et une d'hydrocarbures passent à proximité de la friche.



PPRT : la zone n'est concernée par aucun PPRT.

Etudes réalisées sur la friche :

Etat des risques et pollutions (ERP) : sur les parcelles cadastrales A 2781 et A 2782, par *Media Immo*.

Rapport SSP : Etude historique, documentaire et de vulnérabilité des milieux et Diagnostic de pollution des sols du site de la friche, par *IXSANE* (2019). (Cf. annexe facultative 3)

- ➔ Le site n'est pas référencé dans les bases de données BASIAS, BASOL, ICPE ou IREP.
- ➔ Ont été mis en évidence : des impacts et zones sources de métaux lourds sur les remblais du site, un dépassement du bruit de fond en HAP totaux (teneur conforme au seuil d'acceptation en ISDI), et l'absence d'impact en BTEX, PCB, COHV et Hydrocarbures C₅-C₄₀.

Le site est actuellement occupé par les bâtiments d'une ancienne entreprise de commerce de gros d'alimentation animale.

Préalablement à cette acquisition, l'EPF NPDC a mandaté IXSANE pour réaliser un diagnostic de pollution des sols comprenant une visite de site, des recherches historiques, documentaires et de vulnérabilité (INFOS), ainsi que des investigations de terrain sur la qualité des sols (DIAG).

Il ressort de l'étude historique et documentaire que la société « Ets DUBREUX » a exercé une activité de commerce de gros d'alimentation animale au droit du site. Le site n'est pas référencé dans les bases de données BASIAS, BASOL, ICPE ou IREP.

Il est à noter que les bâtiments étaient présents dès 1951 (date de la photographie aérienne la plus ancienne). Selon le propriétaire du site, Monsieur DUBREUX, les bâtiments datent d'avant-guerre.

Son père a acheté le site en 1964 pour y implanter son activité de commerce de gros d'alimentation animale. Monsieur DUBREUX a repris le commerce à la fin des années 1980, pour terminer son activité à la fin de l'année 2018.

L'étude relève aussi que le site du projet est bien soumis à des risques naturels majeurs notamment pour le phénomène « aléa retrait/gonflement des argiles ». Il se trouve potentiellement exposé aux inondations de cave et en zone non sensible en ce qui concerne les phénomènes de « Mouvements de terrain ».

Les activités et installations pouvant générer un risque d'impact des sols sont les suivantes : ancien transformateur électrique, cuves aériennes d'hydrocarbures/fuel et pont bascule.

Sur la base des éléments issus des deux visites de site, de l'étude historique et documentaire, IXSANE a réalisé 18 sondages au carottier portatif de 1 m de profondeur, du fait de l'absence de structure enterrée potentiellement polluante.

Sur la base des investigations du 5 décembre 2019, et des résultats d'analyses en laboratoire, il a été mis en évidence :

- des impacts et zones sources en métaux lourds sur l'intégralité des remblais du site (notamment en cadmium, cuivre, plomb et zinc) ;
- un dépassement du bruit de fond en HAP totaux sur X5, mais la teneur reste conforme au seuil d'acceptation en ISDI ;
- l'absence d'impact en BTEX, PCB, COHV et Hydrocarbures C5-C40.

Conformément à la méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués, le risque résulte de la présence d'une source, d'une cible et d'un vecteur de transfert.

Aussi, un risque d'exposition par contact direct via l'ingestion de sols ou l'inhalation de poussières de sols est possible dans le cas où les impacts identifiés se retrouveraient au droit de sols nus (métaux lourds).

Néanmoins, du fait de l'absence de cible sur site dans son état actuel (friche sans usage), nous considérons qu'il n'y a pas de risque.

IXSANE recommande, au vu des résultats de la présente étude :

- de conserver la mémoire de la qualité des sols dans les documents d'urbanisme ou fonciers ;
- d'informer le propriétaire du site, ou tout autre acteur du projet de l'état de qualité des sols du site ;
- en cas de modification de l'état actuel du site (friche sans usage) ou selon le projet futur, de réaliser des investigations complémentaires pour gérer les zones sources en métaux

2.2 DEPLACEMENTS

Une étude d'impact circulaire a été réalisée par AscodE en septembre 2022. L'étude complète est disponible en annexe (cf. annexe facultative n°2).

Conclusion de l'étude :

L'étude d'impact circulaire du projet d'extension du supermarché Leclerc d'Orchies fait ressortir, sur la base d'un raisonnement en fourchette haute ou défavorable au projet :

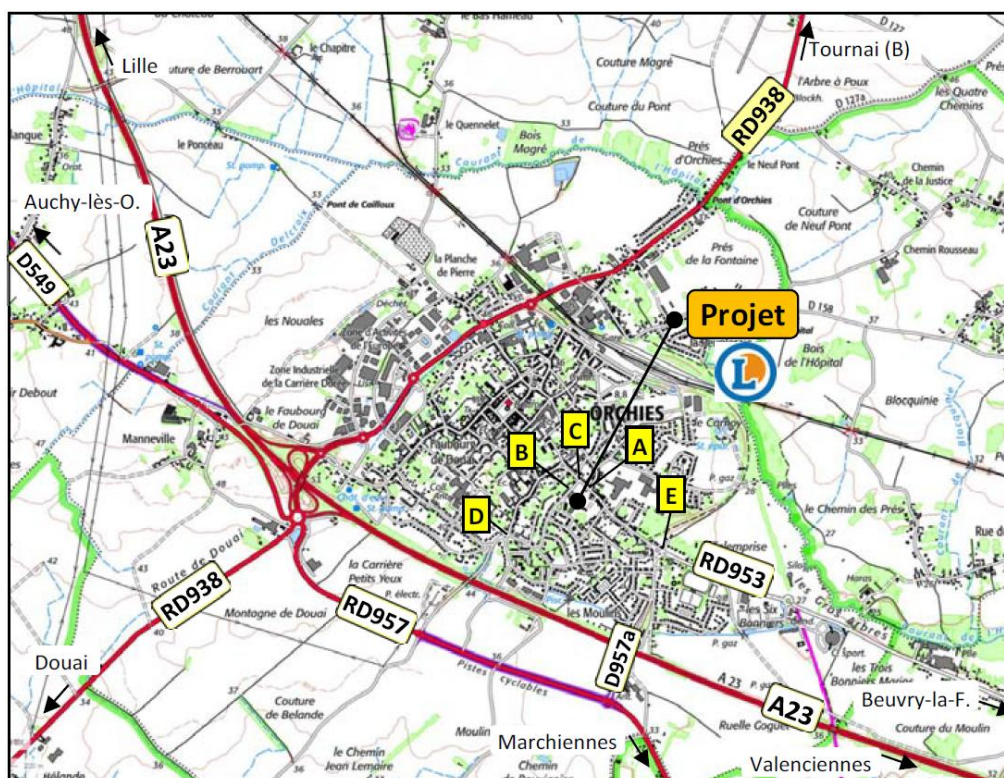
- avoir établi un état des trafics actuels de référence sur la base de la définition d'une **zone opérationnelle** comprenant 5 carrefours autour du site, dont les 2 points d'accès au supermarché (cf. figure ci-après, carrefours A à E). L'étendue de ce périmètre a été validée à posteriori, à savoir que le projet aura un impact non significatif au-delà.
- avoir effectué des comptages de trafics en mars 2022 (comptages directionnels et comptages de débit) aux **tranches critiques** identifiées de la semaine à savoir l'heure de pointe du vendredi soir et du samedi matin et extrapolé ceux-ci en **fourchette saisonnière haute** moyennant l'application d'un coefficient correctif saisonnier et d'un coefficient tenant compte de la crise sanitaire du Covid-19.
- validé le modèle théorique statique d'évaluation des réserves de capacité au regard de la correcte reproduction des remontées de file observées lors des comptages directionnels (fonctionnement fluide),
- pris en compte la croissance du trafic exogène en vue de se placer à l'horizon d'étude +5 ans (≈ 2027), c'est-à-dire au-delà de la date pressentie de mise en service,
- et pris en compte le trafic généré par la clientèle supplémentaire attendue, soit + 38% par rapport à l'état actuel, tenu compte dans le bilan du déplacement de la station carburant hors zone opérationnelle et ventilé le trafic supplémentaire en origines et destinations sur la base du poids relatif des directions ressortant des comptages.

Que :

- **Le projet aura un impact minime en termes de charge supplémentaire sur les carrefours étudiés** soit sous ou au voisinage du seuil de significativité usuellement fixé à +5% de variation
- **Aux pénétrantes de la zone opérationnelle** (rue Claude-Jean, rue de la Poterne, rue des Combattants, rue Floris Durez), **l'augmentation de trafic varie entre +1% et +4% le vendredi soir et +2.5% et +6.5%, ce que l'on peut aussi qualifier de minime, voire d'à peine significatif.**
- **L'analyse du niveau de service des carrefours indique des réserves de capacité satisfaisantes, des remontées de file minimales et des temps d'attente satisfaisants.**
- **En conclusion, le réseau viaire, dans ses caractéristiques actuelles est en mesure d'absorber l'impact circulaire dû au projet tout en assurant, en fourchette haute des trafics, un niveau de service satisfaisant.**

L'analyse des trafics projetés permet en outre de valider à posteriori le périmètre de la zone opérationnelle définie par les carrefours A à E (cf. figure ci-après).

Plan général de situation – Carrefours A-E (zone opérationnelle)



2.3 GESTION DES EAUX

2.3.1 EAUX PLUVIALES

Pour la phase n°1 du projet, les eaux pluviales devront être infiltrées sur la parcelle. Un bassin d'infiltration sera aménagé sur le site de création de la station-service et du centre de lavage.

Concernant le projet n°2, le rejet des eaux pluviales du magasin s'effectue dans le réseau.

2.3.2 EAUX DE LAVAGE

Dans l'optique de la création d'un centre de lavage, les eaux de lavage seront traitées puis rejetées dans le milieu naturel.

2.3.3 RESEAU EAU POTABLE

Il existe une conduite permettant d'envisager la desserte du projet n°1 en eau potable. Pour les stations-services soumises à déclaration ICPE, le raccordement au réseau public de distribution d'eau potable est muni d'un dispositif évitant le retour d'eau pouvant être polluée.

2.4 ECOLOGIE

Une visite écologique a été réalisée le 05/03/2026 sur la friche Dubreux par Verdi Conseil Nord de France.

Un inventaire « tout taxon » a été réalisé en mars 2026 (**période défavorable à l'observation de la plupart des groupes**). Le tableau ci-dessous présente les conditions météorologiques lors de l'inventaire.

Date	Thématique	Conditions météo
05/03/2026	Inventaire de l'avifaune hivernante (période pré-nidification), des mammifères, des chiroptères, des reptiles et des amphibiens	13°C Ensoleillé. Vent nul

Tableau 1. Liste des passages effectués sur site – Source : Verdi

Faune

Concernant l'avifaune, des espèces d'oiseaux protégées ont été observées hors période de nidification au niveau du bâti (**Bergeronnette grise, Chevêche d'Athéna, Choucas des tours, Troglodyte mignon**) ainsi qu'au niveau des fourrés et arbuste sur les talus au nord du site (**Accenteur mouchet, Rougegorge familier, Merle noir**). Ces espèces peuvent être également présentes en nidification.

Concernant les mammifères terrestres et chiroptères, aucune espèce protégée n'a été observée sur le site.

Pour l'herpétofaune, le site présente divers habitats (talus, milieux ouverts, milieux anthropisés) et abris (tas de palettes, éléments de pavage) abritant le **Lézard des murailles**. Aucun amphibien n'a été identifié sur site, mais la présence d'individus n'est pas à exclure.

Aucune espèce d'invertébrés n'a été recensée car la période n'était pas propice à leur inventaire.

Recherche de gîtes

Le site ne présente en l'état pas d'arbres à cavités, mais le bâtiment en brique de l'établissement Dubreux présente un certain nombre de cavités et fissures qui pourraient être exploitées par les chiroptères et qui le sont déjà par les passereaux cavernicoles.

D'anciens nids d'Hirondelle rustique sont présents dans l'ancien transformateur électrique, abandonnés et inusités.



Flore / habitats

Les habitats rencontrés sont très anthropisés et perturbés. Ils présentent des enjeux faibles (E2.6 Prairies améliorées et E5.13 Communautés d'espèces rudérales) à très faibles (autres milieux).

Enjeux et mesures

Ainsi le site présente (selon les inventaires actuels) un **enjeu général moyen**.

Des mesures en faveur de la biodiversité ont été proposées. Afin de ne pas impacter directement des espèces protégées, il est préconisé de réaliser le débroussaillage et l'abattage du bâti entre les mois de **septembre et octobre**. Ce phasage est à mettre en parallèle avec l'implantation d'une **barrière étanche en phase chantier durant la phase de reproduction des reptiles (entre mi-juillet et mi-août)**. L'implantation de ce dispositif empêchera ainsi les espèces de retourner vers les habitats refuges présents sur le site.

Des préconisations ont également été faites afin d'apporter une plus-value écologique au projet. L'objectif étant de (1) créer des espaces végétalisés constitués d'espèces indigènes, (2) de limiter les ruptures des continuités écologiques terrestres, aériennes et nocturnes et (3) de proposer des aménagements en faveur de la faune locale

2.5 NATURA 2000

Le projet n'intègre le périmètre d'aucune zone Natura 2000.

Les sites directive « Habitats » les plus proches se situent à :

- ▶ 2,4 km au Sud-Est du projet : Forêts de Raismes / Saint-Amand / Wallers et Marchiennes et plaine alluviale de la Scarpe (FR3100507) ;
- ▶ 7,9 km au Sud-Ouest du projet : Bois de Flines-les-Raches et système alluvial du courant des Vanneaux (FR3100506).

Le site directive « Oiseaux » le plus proche se situe à 3 km au Sud du projet : Vallée de la Scarpe et de l'Escaut (FR3112005).

➔ Incidences sur les zones Natura 2000 en fonctionnement courant : aucune.

2.6 DOCUMENTS D'URBANISME

L'emprise du projet est couverte par le PLU de la commune d'Orchies, approuvé le 15 décembre 2011. Le projet prend place sur :

- ▶ Une zone UB : zone urbaine à vocation mixte de moyenne densité
- ▶ Une zone N comprenant :
 - Un secteur Nh reprenant les constructions existantes situées en zone rurale ; l'activité agricole y est autorisée
 - Un secteur Ne lié à l'exploitation d'un centre équestre.

« Sont admises sous conditions les occupations et utilisations du sol suivantes :

Dans le secteur Nh :

- ...
- La construction, l'extension et le changement de destination de bâtiments.

Dans le secteur Ne :

- La création, l'aménagement ou l'extension de bâtiments liés à l'activité équestre, dans la mesure où ils ne portent pas atteinte à l'intérêt des lieux »

La relocalisation de la station-service sur la friche Dubreux nécessite une modification de zonage. Une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU est nécessaire pour la réalisation du projet.

A noter que l'extrémité nord-ouest de la friche se situe légèrement dans l'emprise de l'emplacement réservé 7 voie de contournement. La modification devra également intégrer cet élément.

3 CONCLUSION

Le projet peut être dispensé d'évaluation environnementale notamment car il prend place sur un site dégradé et déjà minéralisé.

Les incidences sur l'environnement sont faibles à modérées. Le site présente un enjeu écologique moyen, et certains risques devront être pris en compte lors de la conception du projet. L'implantation du projet sur cette friche nécessitera une modification du document d'urbanisme en vigueur.

A noter que pour la phase n°1 du projet, la mise en place de bornes de recharge électrique générera des impacts moindres que la création et l'exploitation d'un centre de lavage.

